

Communiqué du commissaire du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

Envoi d'une proposition écrite du commissaire aux anciens salariés de Swissair – Date limite d'acceptation le 14 décembre 2002

Küsnacht-Zurich, le 6 décembre 2002. Le commissaire du groupe Swissair, Karl Wüthrich, du cabinet Wenger Plattner, a assisté la semaine dernière à différentes réunions organisées par les représentants des divers groupes de salariés de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG. Le but de ces réunions était d'expliquer aux anciens salariés de Swissair la proposition d'indemnisation des créances privilégiées présentée par le commissaire, ainsi que de répondre à leurs questions.

Par lettre du 2 décembre 2002, le commissaire a soumis, à l'ensemble des quelque 7000 anciens salariés, une proposition comportant une justification détaillée. Un décompte individuel des effets en cas d'acceptation de la proposition est joint à chaque lettre. La proposition vise à réduire à un montant raisonnable les créances privilégiées annoncées d'environ CHF 2,4 milliards, auxquelles font face des actifs de CHF 400 millions. L'objectif est de rendre possible une liquidation concordataire.

Les anciens salariés sont priés d'accepter la proposition par écrit, au plus tard le samedi 14 décembre 2002. Si le nombre de salariés acceptant la proposition du commissaire en vue du règlement des créances privilégiées annoncées s'avérait insuffisant, il faudrait arrêter la procédure concordataire. Dans ce cas, la faillite de Swissair devrait être ouverte au plus tard début janvier 2003.

Pour de plus amples renseignements

- Site Web du commissaire: www.sachwalter-swissair.ch
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88